



Roissy, le 28 avril 2006
N° 5067

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS HANDICAPES : SIXIEME ACCORD TRIENNAL 2006-2008 SIGNE ET AGREE

Le sixième accord triennal 2006-2008 vient d'être signé par une très large majorité des organisations syndicales (SGFOAF, SCFOAF, CFDT, CFTC, CGC, SNMSAC, SNPL, SNPNC, SPAC, UNAC, SNOMAC, SPAF, SNPAC, UNSA, CGT, UGICT-CGT) et il a été agréé par la DDTEFP (Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) le 28 février 2006.

Air France est engagée depuis 15 ans dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Cette politique continue se traduit dans l'emploi : 1 759 salariés handicapés collaborent aujourd'hui à l'avenir de l'entreprise. L'objectif de recrutement pour la période 2006-2008 est fixé à 75 embauches, dont 32 dès 2006.

En effet, le seuil légal de 6 % qui avait été atteint lors du précédent accord triennal concerne désormais l'ensemble des personnels et non plus le seul personnel au sol. L'entreprise considère ce nouvel objectif comme une opportunité d'intensifier son engagement citoyen dans ce domaine. La signature de cet accord lui en donne les moyens.

Dans la droite ligne du projet d'entreprise "Handicap et Ressources Humaines" lancé par le président Jean-Cyril Spinetta, cet accord atteste de la volonté commune de s'inscrire dans l'esprit de la nouvelle loi du 11 février 2005 basée sur le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement pour tous.

Au-delà de la prise en compte des situations de handicap dans la vie professionnelle, le champ d'application de cet accord s'élargit avec la prise en compte et le traitement de situations personnelles difficiles (aides à la scolarité pour les enfants handicapés du salarié Air France, amélioration des conditions de logement...). Enfin, un fonds de soutien est créé en vue de contribuer chaque année à deux projets de salariés de l'entreprise ayant pour objet l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

En outre, la direction des Achats orientera davantage sa recherche de fournisseurs vers le secteur adapté, en recommandant l'utilisation des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et EA (Entreprises Adaptées).